GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)				
AGRICULTURE 1	CULTURE	63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H)	**CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE**			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	B C	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75		
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS				
	HABITATION PROTÉGÉE	94		
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292	75	
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292	20	
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)				
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76		
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77		
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78		
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79		
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80		
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81		
COMMERCE 7	DE GROS	82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	X	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)				
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84		
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)				
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)				
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92		
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93		
NORMES SPÉCIALES				
	PROJET D'ENSEMBLE	166		
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100	
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338		
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338		

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 438

NOTES: 69, 437

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	15						0,75	4,00	25	20
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: CVR1

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)				
AGRICULTURE 1	CULTURE	63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H)	**CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE**			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	B C	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75		
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS				
	HABITATION PROTÉGÉE	94	X	
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292		
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292		
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)				
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	SR1	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	X	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	SR1	
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	SR1	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81		
COMMERCE 7	DE GROS	82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	X	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)				
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	SR1	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)				
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91		
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)				
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92		
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93		
NORMES SPÉCIALES				
	PROJET D'ENSEMBLE	166		
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100	
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338		
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338		

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94, 427

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206, 207, 208, 215, 220, 353, 435

NOTES: 69, 291, 294, 389, 428, 434, 436, 437, 456

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	12	6					1,00	3,00		10
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: CVR1

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)				
AGRICULTURE 1	CULTURE	63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H)	**CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE**			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	B C	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75		
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS				
	HABITATION PROTÉGÉE	94		
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292		
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292		
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)				
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	X	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	X	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	X	
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	X	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81		
COMMERCE 7	DE GROS	82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	X	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)				
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	X	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)				
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)				
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92	X	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93		
NORMES SPÉCIALES				
	PROJET D'ENSEMBLE	166		
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100	
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338		
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338		

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94, 433

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206, 207, 208, 215, 220, 353, 375

NOTES: 69, 291, 334, 389, 430, 437, 455

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	22	11					1,00	6,00		10
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: CVR1

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)				
AGRICULTURE 1	CULTURE	63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H)	**CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE**			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	B C	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75		
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS				
	HABITATION PROTÉGÉE	94		
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292		
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292		
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)				
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	X	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	X	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	X	
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	X	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81		
COMMERCE 7	DE GROS	82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	C	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)				
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	X	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)				
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)				
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92	X	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93		
NORMES SPÉCIALES				
	PROJET D'ENSEMBLE	166		
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100	
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338		
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338		

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137, 206, 207, 208, 215, 220, 289, 332, 353, 375

NOTES: 69, 291, 430, 437, 455

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	26	11					1,00	8,80		
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: CVR1

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)				
AGRICULTURE 1	CULTURE	63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H)	**CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE**			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	B C	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75		
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS				
	HABITATION PROTÉGÉE	94		
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292		
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292		
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)				
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	X	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	X	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	X	
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	X	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81		
COMMERCE 7	DE GROS	82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	X	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)				
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	X	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)				
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)				
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92	X	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93		
NORMES SPÉCIALES				
	PROJET D'ENSEMBLE	166		
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100	
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338		
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338		

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94, 433

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206, 207, 208, 215, 220, 353, 375

NOTES: 69, 291, 334, 389, 430, 437, 455, 456

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	12	6					1,00	4,00		10
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: CVR1

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)				
AGRICULTURE 1	CULTURE	63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE				
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	B C	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75		
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS				
	HABITATION PROTÉGÉE	94		
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292		
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292		
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)				
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	X	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	X	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	X	
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	X	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81		
COMMERCE 7	DE GROS	82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	X	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)				
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	X	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)				
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)				
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92	X	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93		
NORMES SPÉCIALES				
	PROJET D'ENSEMBLE	166		
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100	
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338		
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338		

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 137. 206. 207. 208. 215. 220. 289. 332. 353. 375

NOTES: 69. 291. 430. 437. 455

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	33	15					1,00	8,80		
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: CVR1

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)				
AGRICULTURE 1	CULTURE	63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H)	**CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE**			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	A B C	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75		
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS				
	HABITATION PROTÉGÉE	94		
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292		
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292		
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)				
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	X	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	X	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	X	
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	X	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81		
COMMERCE 7	DE GROS	82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83		
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)				
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	X	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)				
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)				
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92	X	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93		
NORMES SPÉCIALES				
	PROJET D'ENSEMBLE	166	X	
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332		
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338		
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338		

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 97

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206, 215

NOTES: 141, 457

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	15	9								
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			6,60	6,60	58,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: CVR2

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)				
AGRICULTURE 1	CULTURE	63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H)	**CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE**			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	B C	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75		
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS				
	HABITATION PROTÉGÉE	94		
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292		
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292		
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)				
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	SR1	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	X	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	SR1	
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	SR1	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81		
COMMERCE 7	DE GROS	82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	X	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)				
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	SR1	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)				
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91		
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)				
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92		
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93		
NORMES SPÉCIALES				
	PROJET D'ENSEMBLE	166		
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100	
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338		
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338		

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94, 427

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206, 207, 208, 215, 220, 353

NOTES: 89, 428, 436, 437, 456

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	15						1,00	4,00		10
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES	1100	5500	2,20	2,20	22,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: R-2

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)			
AGRICULTURE 1	CULTURE	63	
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64	
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	B C
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75	
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS			
	HABITATION PROTÉGÉE	94	X
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292	
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292	
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)			
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	SR1
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	SR1
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	SR1
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81	
COMMERCE 7	DE GROS	82	
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	X
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)			
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	X
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85	
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86	
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87	
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)			
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)			
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93	
NORMES SPÉCIALES			
	PROJET D'ENSEMBLE	166	
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338	
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338	

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS:

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 215, 220, 438

NOTES: 69, 291, 434, 437, 456

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	12	6					1,00	2,80		10
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES	1100	5500	2,20	2,20	22,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: R-2

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)			
AGRICULTURE 1	CULTURE	63	
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64	
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H) CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	B C
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75	
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS			
	HABITATION PROTÉGÉE	94	X
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292	
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292	
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)			
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	SR1
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	X
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	X
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	SR1
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	SR1
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81	
COMMERCE 7	DE GROS	82	
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	X
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)			
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	SR1
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85	
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86	
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87	
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)			
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)			
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93	
NORMES SPÉCIALES			
	PROJET D'ENSEMBLE	166	
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338	
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338	

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. 427. 433

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206. 207. 208. 215. 220. 353. 435

NOTES: 69. 291. 334. 389. 428. 434. 437. 455. 456

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	12	6					1,00	4,00		10
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: CVR1

GROUPE D'UTILISATION AGRICOLE (A)				
AGRICULTURE 1	CULTURE	63		
AGRICULTURE 2	CULTURE ET ÉLEVAGE	64		
GROUPE D'UTILISATION RÉSIDENTIELLE (H)	**CLASSES D'OCCUPATION: A: ISOLÉ - B: JUMELÉ - C: EN RANGÉE**			
HABITATION 1	1 LOGEMENT	65	B C	
HABITATION 2	2 LOGEMENTS	66	A B C	
HABITATION 3	3 LOGEMENTS	67	A B C	
HABITATION 4	4 À 8 LOGEMENTS	68	A B C	
HABITATION 5	9 À 12 LOGEMENTS	69	A B C	
HABITATION 6	13 À 36 LOGEMENTS	70	X	
HABITATION 7	37 LOGEMENTS ET PLUS	71	X	
HABITATION 8	MAISONS DE PENSION - 4 À 9 CHAMBRES	72	X	
HABITATION 9	MAISONS DE PENSION - 10 CHAMBRES ET PLUS	73	X	
HABITATION 10	HABITATION COLLECTIVE	74	X	
HABITATION 11	MAISONS MOBILES	75		
HABITATION 12	MAISONS DE CHAMBRES - 4 À 9 CHAMBRES	75.1	X	
HABITATION 13	MAISONS DE CHAMBRES - 10 CHAMBRES ET PLUS	75.2	X	
NORMES SPÉCIALES APPLICABLES AUX LOGEMENTS				
	HABITATION PROTÉGÉE	94		
	% DE LOGEMENTS DE 2 CHAMBRES OU PLUS OU DE 85 M.² OU PLUS	292		
	% DE LOGEMENTS DE 3 CHAMBRES OU PLUS OU DE 105 M.² OU PLUS	292		
GROUPE D'UTILISATION COMMERCIALE (C)				
COMMERCE 1	D'ACCOMMODATION	76	X	
COMMERCE 2	SERVICES ADMINISTRATIFS	77	X	
COMMERCE 3	HÔTELLERIE	78	X	
COMMERCE 4	DÉTAIL ET SERVICES	79	X	
COMMERCE 5	RESTAURATION, DÉBITS D'ALCOOL ET DIVERTISSEMENT	80	X	
COMMERCE 6	DE DÉTAIL AVEC NUISANCES	81		
COMMERCE 7	DE GROS	82		
COMMERCE 8	STATIONNEMENT	83	X	
GROUPE D'UTILISATION INDUSTRIELLE (I)				
INDUSTRIE 1	ASSOCIÉ AU COMMERCE DE DÉTAIL	84	X	
INDUSTRIE 2	SANS NUISANCE	85		
INDUSTRIE 3	À NUISANCE FAIBLE	86		
INDUSTRIE 4	À NUISANCE FORTE	87		
GROUPE D'UTILISATION PUBLIQUE (P)				
PUBLIC 1	À CLIENTÈLE DE VOISINAGE	88	X	
PUBLIC 2	À CLIENTÈLE DE QUARTIER	89	X	
PUBLIC 3	À CLIENTÈLE LOCALE	90	X	
PUBLIC 4	À CLIENTÈLE DE RÉGION	91	X	
GROUPE D'UTILISATION RÉCRÉATIVE (R)				
RÉCRÉATION 1	DE LOISIRS	92	X	
RÉCRÉATION 2	À GRANDS ESPACES	93		
NORMES SPÉCIALES				
	PROJET D'ENSEMBLE	166		
	% DE STATIONNEMENT COUVERT	332	100	
	TYPE D'ENTREPOSAGE PERMIS	338		
	% DE LA SUPERFICIE DE TERRAIN POUR ENTREPOSAGE	338		

SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS: 94. 427. 433

SPÉCIFIQUEMENT PERMIS: 206. 207. 208. 215. 220. 353

NOTES: 69. 291. 334. 389. 430. 437. 455. 456

Normes d'implantation	153 Hauteur maximale	153 Hauteur minimale	168 Marge avant	168 Marge arrière	168 Marge latérale	168 Largeur combinée cours latérales	158 I.O.S	161 R.P.T	185 Aire libre %	184 Aire agrément %
GÉNÉRALES	12	6					1,00	4,00		10
PARTICULIÈRES										

Normes de lotissement	54 Largeur du lot	54 Profondeur du lot	54 Superficie du lot
GÉNÉRALES			
PARTICULIÈRES			

Normes de densité	159 - 160 Superficie maximale		163 R.P.T maximal		167 Logements à l'hectare	
	Admin. et service	Vente au détail	Admin. et service	Vente au détail	Nombre minimal	Nombre maximal
GÉNÉRALES			8,80	8,80	58,5	
PARTICULIÈRES						

AIRES: CVR1